



## AUDIENCE IEN ASH

Lundi 26 Novembre

Une délégation du SNUipp-FSU06 a été reçue par M. Maréchal IEN-ASH avant les vacances de Noël.

Une audience dense, qui a duré plus de 2 heures... de nombreux points ont été abordés :

- **Carte scolaire :**

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2019, le nombre insuffisant d'ULIS collège sur Nice a été abordé : M. Maréchal est bien conscient des problèmes d'effectifs (surtout sur l'est de Nice) et souhaite également des ouvertures. Certains collèges sembleraient propices à ces ouvertures de par leur localisation et leur capacité d'accueil d'un dispositif. Il est cependant important que la circonscription ASH travaille à ces ouvertures avec les équipes pédagogiques en amont.

Pour les ULIS Lycée, nous avons dénoncé le nombre d'élèves : 15 élèves minimum n'est pas acceptable... M. Maréchal souhaiterait également des ouvertures (un LP ; se pose cependant la question des LP possibles)

En conformité avec la circulaire SEGPA, nous avons réitéré la demande de 4 divisions pour chacune : là encore M. Maréchal est favorable à ces ouvertures (un collège semble être un sérieux candidat pour la rentrée...)

Les ULIS école ont également des effectifs très chargés malgré une ouverture aux Baumettes 2 l'an dernier.

Concernant les ERSH : bien que les 2 postes « spécialisés établissements » soient devenus des postes ordinaires à la rentrée, le nombre de dossiers est exponentiel, les collègues saturés de demandes ; la sectorisation a été faite en collaboration avec les ERSH mais il va falloir la revoir en fonction des dossiers et des secteurs géographiques... il est évident que le nombre de postes est insuffisant.

En marge de la carte scolaire, se pose également la question des inscriptions dans les classes ordinaires de ces élèves : pour toutes les ULIS école et collège nous réitérons la demande que les élèves de ces dispositifs soient comptabilisés simplement dans les effectifs. Même si il y a eu une légère avancée (principalement pour les écoles), cela n'est pas suffisant. Le problème d'une « place physique » au sein des classes est un réel problème surtout lorsque les ULIS sont implantées dans des établissements REP et REP+ où les effectifs sont limités...

Pour les ULIS lycée et les LP ayant un CAP réservé, il a été rappelé que ces ouvertures devraient s'accompagner de créations de CAP ainsi que la question de la

pertinence de CAP réservés qui tendent à devenir des « CAP ULIS »...De plus en plus d'élèves notifiés MDPH n'obtiennent pas de place en ULIS LP et se retrouvent en scolarité ordinaire sans dispositif (difficile éthiquement pour les coordo de ne pas « s'en occuper » alors qu'ils interviennent auprès d'autres élèves du même CAP). Problème aussi des affectations pour les élèves venant de SEGPA qui n'obtiennent pas de place...

#### **- MDPH /ARS**

Comme le SNUipp-FSU, M. Maréchal a constaté les importants problèmes l'an dernier au niveau du traitement des dossiers, des demandes. Si cela a été dû à des vacances de postes, il travaille en étroite collaboration avec la MDPH et l'ARS afin de régler les problèmes de délais de traitement des dossiers, d'affectation des élèves. Il est plus qu'évident que le manque de places en établissements dans notre département est un réel problème. Même si cela ne dépend pas de l'Education Nationale, cela a des répercussions directes dans nos classes (élèves en souffrance, orientés par défaut, équipes démunies et également parfois en souffrance). Certaines situations individuelles ou d'école ont été évoquées pour étudier les dispositifs ou dispositions mises en place.

#### **- Circonscription ASH**

Nous souhaitons souligner la bonne volonté de l'immense majorité des collègues afin de mettre en oeuvre la loi de 2005, ce dont M. MARECHAL convient. Il rappelle le rôle des 2 correspondants de scolarité, et celui de Madame FAUGUE (CPD), qu'il ne faut pas hésiter à solliciter dans les situations difficiles.

La circonscription n'ayant « plus que » 2 conseillères pédagogiques et une conseillère départementale : nous demandons à M. Maréchal de mieux faire connaître les missions et les interventions possibles de Mme Faugue auprès des collègues : sa mission d'aide pour la gestion pédagogique des différences et ses possibilités d'intervention auprès de tous les collègues (et pas uniquement ceux de l'ASH) pourraient être une aide pour certains collègues en difficulté. M. Maréchal nous indique que tous les IEN connaissent sa mission et ses possibilités d'intervention : il entend notre demande que cela soit diffusé aux directeurs d'école

Concernant les affectations et le mouvement, nous avons fait état des nombreux postes occupés par des collègues non spécialisés parfois de manière « plus ou moins » volontaire...Certains rencontrent des difficultés et peuvent être en grande souffrance. Pour le SNUipp-FSU, exercer dans l'ASH doit rester un « choix » et non être une obligation.

Monsieur MARECHAL souhaite qu'il n'y ait pas de nomination de T1 sur les postes de brigade ASH et que les collègues qui remplacent les enseignants en stage CAPPEI bénéficient d'une formation. A SUIVRE...

Nous avons également interrogé M. Maréchal sur :

- Problème des formations hors temps scolaire et en dehors des ORS (ULIS collège et lycée) : M. Maréchal précise que ces temps de regroupement se déroulent bien et sont enrichissants pour les collègues. Il est cependant d'accord sur les ORS des coordonnateurs (21h élève + 2h coordo synthèses)..
- Nous lui demandons également de rappeler aux directeurs de SEGPA ayant une ULIS dans l'établissement que les 2h de coordo ne doivent pas systématiquement se faire avec l'équipe de SEGPA : les besoins et le but de ces heures ne sont pas les mêmes que pour l'équipe de SEGPA , les coordos doivent donc pouvoir les placer à leur convenance et suivant les besoins des élèves.
- Note de service et fiche de poste : Nous avons interrogé M. Maréchal sur la fiche de poste coordo ULIS Lycée ; effectivement ces postes peuvent être ouverts aux PLC/PLP. Cependant à ce jour aucune avancée sur le sujet... (quizz des nominations, mouvements). Cette fiche n a été donnée qu'à titre « informatif »

### **- CAPPEI/FORMATIONS**

Nous avons fait le constat commun du faible nombre de départs en CAPPEI malgré les besoins dans le département et la tenue des formations hors Alpes Maritimes.

Interrogation sur les départs en stage MIN auxquels il faudra ajouter les demandes des stagiaires CAPPEI (stages faisant partie de la formation) : pour le SNUipp-FSU nécessité d'augmenter de manière significative le nombre de départs. Comment seront accordés les départs ? Ces questions devront être débattues avec la DSDEN... Un groupe de travail est prévu.

Un stage MIN (DV) était programmé à Nice : annulé faute d'inscriptions. Cela repose la question du coût de ses stages et des budgets alloués...

